P 2234	ID 5580

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 7 mars 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2234 – Impfpflicht 2022

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 2 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1950 – Pétition contre la vaccination obligatoire COVID19 pour les citoyens, déposée le 20.07.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction. Par ailleurs, un débat public à ce sujet a eu lieu le 12 janvier 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés